

Original : anglais

**LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION 4
(SUR LA VOIE À SUIVRE POUR LE PREMIER TOUR DE LA PÉRIODE DE CORRESPONDANCE)**

10 novembre 2020

Chers membres de la Sous-commission 4,

J'espère que ce message vous trouvera tous en bonne santé dans ces moments difficiles.

Faisant suite à ma correspondance précédente (circulaire 7181 de l'ICCAT du 20 octobre 2020), dans laquelle j'attirais votre attention sur les recommandations proposées nécessitant une décision de cette Sous-commission, sur l'espadon du Nord (PA4-803) et le requin-taupe bleu du Nord (PA4-804, PA4-805 et PA4-806), j'ai le plaisir de vous informer que le PA4-803, présentée par le Maroc, n'a reçu aucune objection et est donc considéré comme adopté.

En ce qui concerne les propositions sur le requin-taupe bleu du Nord (PA4-804, PA4-805 et PA4-806), douze déclarations ont cependant été reçues avant la date limite par le Secrétariat de l'ICCAT (cinq provenant des CPC : Sénégal, UE, Royaume-Uni, Maroc et États-Unis ; et sept provenant d'ONG et de coalitions d'ONG) et ont été publiées sur le site web. Un message électronique, également dans les délais, a été envoyé par la Norvège (joint à cette correspondance). D'après les positions exprimées par ces CPC, il est clair qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus. Néanmoins, comme vous l'avez peut-être remarqué, dans mon précédent message, j'ai encouragé les délégations qui ont proposé ces trois recommandations (UE, États-Unis et Canada) à travailler ensemble pour voir si leurs points de vue peuvent converger en une seule proposition. En tant que Président de la Sous-commission 4, je tiens donc à ce que vous sachiez que je continuerai à travailler avec les délégations concernées pour voir si une voie de convergence peut être trouvée et ensuite portée à l'attention de la Sous-commission, avant d'ouvrir une deuxième période de correspondance. Si ce n'est pas le cas, nous n'aurons cependant pas d'autre choix que de reporter toute nouvelle décision sur ce stock jusqu'en 2021, date à laquelle, nous l'espérons, nous pourrions organiser une réunion physique. Avec cet objectif, une date provisoire pour une réunion physique de la Sous-commission 4 a déjà été provisoirement programmée du 12 au 15 juillet 2021, à condition, bien sûr, que les conditions sanitaires le permettent d'ici là.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.



Fábio Hazin
Président de la Sous-commission 4

PJ : Courriel de la Norvège au Président de la Sous-commission 4 [ICCAT Entrada #10693, daté du 10 novembre 2020].

Courrier électronique de la Norvège au Président de la Sous-commission 4

[ICCAT Entrada E20-10693 du 10 novembre 2020]

De : Gabrielsen Elisabeth Norgård

À : ICCAT

Envoyé le: 1er novembre 2020 16:05

Objet: ICCAT 2020 - Sous-commission 4 - discussions dans le cadre des activités essentielles de la Commission - commentaires de la Norvège

Cher Président de la Sous-commission 4,

En référence à la circulaire n°7100/2020 de l'ICCAT, qui contient la liste des projets de propositions à discuter par correspondance au sein de la Sous-commission 4 en tant que questions essentielles de la Commission, nous souhaitons présenter nos premiers commentaires.

La Norvège reconnaît qu'en raison de la pandémie de Covid-19, la réunion annuelle en personne de l'ICCAT a été remplacée par un processus de communication exclusivement écrite. Même si ce processus peut être transparent, il existe également la possibilité que des informations importantes soient noyées dans le flot d'informations lorsque des changements substantiels sont discutés ou proposés. La Norvège estime donc que des modifications substantielles aux recommandations ne devraient être apportées que lorsque cela est de la plus haute urgence.

À cet égard, la Norvège souscrit à la plupart des propositions faites concernant la reconduction des mesures. Il est toutefois important de noter que nous reviendrons sur plusieurs des recommandations en question afin d'en examiner le contenu de manière approfondie dès qu'il sera possible d'organiser des réunions en personne ou dès que nous le jugerons nécessaire.

En ce qui concerne la liste des projets de propositions à examiner par la Sous-commission 4 :

PA4 - 803 : La Norvège soutient la proposition du Maroc.

PA4-804 : La Norvège ne soutient pas le « Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT » soumis par l'Union européenne.

Nos commentaires sur cette proposition sont les suivants:

Le Comité scientifique (SCRS) estime qu'un TAC de 700 tonnes pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord mettra fin, avec une probabilité de 57 %, à la surpêche. Toutefois, ce TAC ne conduira à un rétablissement du stock d'ici 2070 qu'avec une probabilité de 41 % seulement. Si le TAC est fixé à 100 t, cela donne une probabilité de 70 % que le stock se reconstitue d'ici 2070. En ce qui concerne les requins, il est généralement recommandé d'utiliser le niveau qui donne une probabilité de 70 % de rétablissement du stock (amendement 14 du Plan consolidé de gestion des pêcheries des espèces hautement migratoires de l'Atlantique de 2006, NOAA, 2019). Les projections modélisées expérimentales suggèrent que la mortalité totale pourrait être environ deux fois plus importante que la mortalité des poissons causée par une prise équivalente au TAC (SCRS/2019/101).

Dans la proposition de l'Union européenne, le TAC concernant le stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord est fixé à 500 t et inclut les poissons déjà morts (paragraphe 5) mais n'inclut pas les rejets morts de poissons vivants mais potentiellement blessés. La Norvège est d'avis que le projet de texte concernant la mortalité des rejets morts de poissons vivants mais potentiellement blessés est important et que la proposition de 500 tonnes entraînera très probablement une surpêche du stock, contrairement à l'avis du SCRS.

PA4-805 : La Norvège ne soutient pas le « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à établir un

programme de rétablissement pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries relevant de l'ICCAT » soumis par les États-Unis.

Commentaire :

La proposition établit un TAC de 700 t en 2021 et de 500 t en 2022. À cet égard, nous renvoyons à nos commentaires concernant la proposition PA4-804. La proposition PA4-805 des États-Unis semble inutilement compliquée, ce qui la rend difficile à mettre en œuvre et à contrôler. La proposition impose, entre autres, une modification des engins de pêche. L'effet de cette exigence n'est pas clair, car le SCRS n'est pas parvenu à une conclusion concernant les avantages et les inconvénients des différents types d'engins.

PA4 – 806 : La Norvège soutient le « Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation de requin-taupe bleu de l'Atlantique capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT » soumis par le Canada.

PA4 – 807 : La Norvège ne soutient pas le document « Meilleures pratiques pour réduire la mortalité du requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord » soumis par les États-Unis.

Commentaire :

Tout d'abord, la Norvège souhaite saluer les mesures prises par les États-Unis dans leur proposition. Toutefois, en ce qui concerne les engins, le SCRS a récemment déclaré qu'il est nécessaire de mener d'autres études avant de pouvoir parvenir à une conclusion sur l'avantage des hameçons circulaires. La préparation d'un plan pour de ces études était à l'ordre du jour du SCRS cette année, mais a été retardée, et le SCRS n'a donc pas dégagé de conclusion sur ce point. La proposition américaine prévoit la possibilité de conserver des requins-taupes bleus vivants de taille supérieure à la taille minimale. Cela va à l'encontre de l'avis du SCRS de prise zéro et est à notre avis particulièrement dommage car les grands spécimens arrivés à maturité sexuelle sont particulièrement importants pour le développement du stock.

Commentaire général sur les propositions concernant le requin-taupe bleu :

Lors de la réunion annuelle de l'ICCAT en 2019, il y a eu un grand désaccord sur la gestion du requin-taupe bleu, et selon nous, les discussions approfondies sur cette question devraient se dérouler au sein d'un forum normal et non par correspondance.

Une recommandation contenant un TAC incitera à pêcher le requin-taupe et à conserver le poisson à bord. Il est théoriquement possible qu'un petit TAC soit préférable à un TAC zéro s'il est accompagné d'un régime de contrôle crédible qui permettra de réaliser des analyses de stocks plus fiables, permettant ainsi aux gestionnaires d'introduire des mesures plus ciblées et plus efficaces pour assurer le rétablissement du stock. D'après nous, la proposition canadienne sur le requin-taupe bleu n°PA4-806 est la seule proposition qui est conforme à l'avis du SCRS, en ce qui concerne la non-rétention sans exception dans l'Atlantique Nord-Est. Les deux autres propositions de l'Union européenne et des États-Unis sont contraires à l'avis du SCRS.

La Norvège demande que cette communication soit traduite et partagée avec tous les contacts de la Sous-commission 4 concernés dans le cadre du processus décisionnel actuel de 2020.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.



Elisabeth N. Gabrielsen

Directrice

Ministère du commerce, de l'industrie et de la pêche

Email: eng@nfd.dep.no

Tél : +47 90638744

regjeringen.no/nfd